

COMPTE RENDU Séance du 31 Juillet 2020	
Afférents au Conseil Municipal : 15 Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 Secrétaire de séance: M. Alexandre ALBISSON	<p style="text-align: right;">Date de la convocation : 27 Juillet 2020</p> <p>L'an deux mille vingt, le trente et un Juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Laveissière régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MEISSONNIER, Maire</p> <p>Présents : M. MEISSONNIER Daniel, Mme RODIER Nadine, M. Christian DONIOL, Mme BRUNHES Isabelle, M. CHALBOS Eric, M. ALBISSON Alexandre, M. du JONCHAY Géraud, M. VIDAL Fabien, Mme TERRISSE Joëlle, Mme BERTRAND Béatrice, M. LAGLOIRE Fabien,</p> <p>Représentés : M. Lucien QUEILLE donne pouvoir à Mme Isabelle BRUNHES, M. BERTHUI Bruno donne pouvoir à Mr Christian DONIOL, M. RIGAL Emmanuel donne pouvoir à Mme Béatrice BERTRAND, Mme Maylis du JONCHAY donne pouvoir à M. ALBISSON Alexandre,</p> <p>Absent excusé :</p>

OBJET : 2020-64 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 (BUDGETS GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES)

Délibérant sur les budgets primitifs 2020 présentés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les budgets suivants :

-Budget général :

Section de fonctionnement : équilibre en dépenses et recettes à 1 480 549.39 € dont 2220172.51 € de virement à la section d'investissement.

Section d'investissement : équilibre en dépenses et recettes à 516 312.88 € dont 68 497.00 € de restes à réaliser en dépenses et 9 969.00 € en recettes. L'affectation du résultat au compte 1068 est de 240 233.37 € et la reprise du déficit d'investissement reporté 181 425.37 €.

Budget eau et assainissement :

Section d'exploitation : équilibre en dépenses et recettes à 176 883.54 €.

Section d'investissement : équilibre en dépenses et recettes à 214 434.35 € dont 34 643.00 € de restes à réaliser en dépenses et 54 200.00 € en recettes.

L'affectation du résultat au compte 1068 est de 51 328.85 € et la reprise de l'excédent d'investissement est de 0 €

-Budget Halte garderie :

Section de fonctionnement uniquement : équilibre en dépenses et recettes à 130 150.00 €.

-Budget camping :

Section de fonctionnement uniquement : équilibre en dépenses et recettes à 72 326.15 €.

OBJET : 2020-65 DEMATERIALISATION DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES CONCERNANT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

OBJET : 2020-66 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'OCCUPATION PRÉCAIRE : PARCELLE SECTIONNAIRE ZE 68 À CHAMBEUIL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

↳ DECIDE de mettre à disposition de Monsieur Michael CHANAT, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, la parcelle sectionnaire ZE 68 d'une surface de 6 070 m² au prix de 90 € (quatre-vingt-dix euros) à verser à la date du 30 novembre 2021 dans la caisse du receveur municipal ;

OBJET : 2020-67 CONTRAT D'OCCUPATION PRECAIRE – PARCELLE COMMUNALE ZB 2 AU BOURG ANNEE 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler ce contrat pour l'année 2020 sur la demande du GAEC VIDAL Anterroches.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

↳ DÉCIDE de mettre à disposition du GAEC VIDAL, la parcelle communale ZB 2 au Bourg d'une superficie de 8 220 m² au prix de 135 € par an à verser à la date du 30 novembre 2021 dans la caisse du Receveur Municipal.

OBJET: 2020-68 BIENS DE SECTION DU BOURG A VOCATION AGRICOLE : CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Monsieur le Maire souhaite renouveler la convention d'occupation précaire d'une durée limitée d'un semestre sur ces parcelles afin de les laisser en attente de la destination précitée.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après discussion et en avoir délibéré,

✚ **ADOpte**, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et décide de mettre à disposition :

- à l'EUURL HURGON Bernard et Laurence,
Siège de l'exploitation à Grand Champ, la parcelle ZB 10 d'une surface de 94a 50ca, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020, pour la somme de 147€ ;
- à Monsieur MAZEL Jérémy,
Siège de l'exploitation aux Cheyrouses, la parcelle ZB 7 d'une surface de 49a, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2020, pour la somme de 77€ ;

OBJET : 2020-69 REVISION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS

Attendu qu'un seul conseiller délégué sur 2 aït accepté l'indemnisation et que les indemnités avaient été calculées sur la base de l'indemnisation de 2 conseillers délégués, Monsieur le Maire propose que l'enveloppe soit répartie de la façon suivante, à compter du 1^{er} août 2020 :

Qualité	Indemnité de fonction	Montant brut en Euros	Date de prise d'effet
Le Maire	37,39 % de l'indice brut 1027	1454,24 €	Au 1 ^{er} Août 2020
Les 4 adjoints	9,93% de l'indice brut 1027	386,21 €	Au 1 ^{er} Août 2020
Le conseiller délégué	6 % de l'indice brut 1027	233,36 €	Au 1 ^{er} Août 2020

OBJET : 2020-70 VOTE DES MEMBRES DU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↳ Approuve à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (5 élus et 5 nommés) en plus de Monsieur le Maire, Président d'office,

et procède à l'élection.

Ont obtenu :

- Madame VIDAL Nadine15 VOIX

-Monsieur DONIOL Christian..15 VOIX

- Monsieur ALBISSON Alexandre.....15 VOIX

- Madame TERRRISSE Joëlle.....15 VOIX

- Madame BERTRAND Béatrice.....15 VOIX

OBJET : 2020-71 LOCATION D'UN APPARTEMENT DE TYPE T5 A L'ANCIEN PRESBYTERE

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ **DÉCIDE**, de louer l'appartement de type T5 de l'ancien Presbytère à Madame SOUBERBIELLE Bérangère à compter du 1^{er} septembre 2020 pour un loyer mensuel de 655.81 € hors charges (révisé en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers)

OBJET : 2020-72 CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR L'ACTIVITE D'UN CENTRE EQUESTRE

A compter du 1^{er} août 2020, une convention est mise en place, pour une durée de cinq ans, entre la commune de Laveissière et Mme Valérie SOULE afin de définir les conditions d'occupation ainsi que les limites de terrain.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Cette autorisation d'occupation du domaine serait accordée au bénéficiaire moyennant une redevance annuelle de 200 € pouvant être révisable à la demande du Conseil Municipal.

Le Maire

Daniel MEISSONNIER

